REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à fiscalité additionnelle - COM COM LE GRAND CHAROLAIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET: 20007188400056

POSTE COMPTABLE: CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CHAROLLES

M. 14 Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget supplémentaire (3) Voté par nature

BUDGET ANNEXE: BUDGET LOTISSEMENT (LIGERVAL) (3)

ANNEE 2022

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

⁽³⁾ Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6
II - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	7
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	7
A1.3 - Etat de la dette - Répartition par riature de dette	8
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	12
	13
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	14
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	16
	17
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3 - Etat des provisions A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
	19
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	20
	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Profetionnement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	g Oliv
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	21
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	Salis Objet
C1 - Etat du personnel	Sama Ohiat
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	-
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	Sans Objet
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrête et signatures	Sono Ohi-4
D2 - Arrêté et signatures	Sans Objet

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

⁽¹⁾ Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régle simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

⁽²⁾ Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

⁽³⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

⁽⁴⁾ Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

VOTE DU BUDGET	ı
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	296 042,10	0,00	0,0
6045	Achats études, prestat° services (terrai	15 000,00	0,00	0,0
605	Achats matériel, équipements et travaux	218 800,00	0,00	0,0
60612	Energie - Electricité	9 042,10	0,00	0,0
60624	Produits de traitement	2 500,00	0,00	0,0
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	0,00	0,0
60632	Fournitures de petit équipement	150,00	0,00	0,0
60633	Fournitures de voirie	2 300,00	0,00	0,0
6068	Autres matières et fournitures	2 200,00	0,00	0,0
6135	Locations mobilières	2 000,00	0,00	0,0
61521	Entretien terrains	2 500,00	0,00	0,0
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	250,00	0,00	0,0
615231	Entretien, réparations voiries	5 000,00	0,00	0,0
615232	Entretien, réparations réseaux	2 500,00	0,00	0,0
6156	Maintenance	3 800,00	0,00	0,0
617	Etudes et recherches	27 000,00	0,00	0,0
6226	Honoraires	1 000,00	0,00	0,0
6228	Divers	1 000,00	0,00	0,0
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	0.0
012	Charges de personnel, frals assimilés	0,00	0.00	0.0
014	Atténuations de produits	0,00	0.00	0.0
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,0
66	Charges financières	f 		-540
66111		6 062,06	0,00	0,0
66112	Intérêts réglés à l'échéance Intérêts - Rattachement des ICNE	6 079,31 -17,25	0,00	0,0
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,0
68				
***	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,0
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,0
I	OTAL DES DEPENSES REELLES	302 104,16	0,00	0,0
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,0
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	3 764 937,49	0.00	0.0
71355	Variat° stocks terrains aménagés	3 764 937,49	0,00	0.0
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,0
7	OTAL DES DEPENSES D'ORDRE	3 764 937,49	0.00	0,0
		2.13.134.713	5,55	-,,,
TOTAL DE	S DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	4 067 041,65	0,00	0,0
(= To	otal des dépenses réelles et d'ordre)			
				+
		RESTES	A REALISER N-1 (9)	0,0
				+
		002 RESULTAT REPOR	TE OU ANTICIPE (9)	0,0
			3.2.1	
	TOTAL DEC DE	DENSES DE EQUATIONAL	EMENT CUMULEES	4 067 041,6
	IOTAL DES DE	PENSES DE FONCTIONN	EMENI CUMULEES	7 007 071,0

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ Budget de l'exercice = budget primilif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles,

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

⁽⁶⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽⁷⁾ Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	188 960,00	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	188 960,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	188 960,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	3 878 081,65	0,00	0,00
7133	Variat° en-cours de production biens	3 878 081,65	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	3 878 081,65	0,00	0,00
TOTAL D	ES RECETTES DE FONCTIONNEMENTDE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	4 067 041,65	0,00	0,00
				+
		RESTES	A REALISER N-1 (9)	0,00
				+
	RO	02 RESULTAT REPOR	RTE OU ANTICIPE (9)	0,00
				=
	TOTAL DES RECE	ETTES DE FONCTIONN	IEMENT CUMULEES	4 067 041.65

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles $_{\mbox{\tiny E}}$

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040 $_{\circ}$

⁽⁶⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf., chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽⁷⁾ Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	1
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	B1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,01
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,01
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,01
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0.0
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	56 855,84	17,25	17,25
1641	Emprunts en euros	56 855,84	17,25	17,25
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0.00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0.00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	56 855,84	17,25	17,25
Total	des dépenses d'opérations pour compte de tlers	0,00	0,00	0.0
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	56 855,84	17,25	17,2
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 878 081,65	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,0
	Charges transférées	3 878 081,65	0,00	0,0
3355	Travaux	3 878 081,65	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	3 878 081,65	0,00	0,00
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE = Total des dépenses réelles et d'ordre)	3 934 937,49	17,25	17,25
				+
		RESTES A	REALISER N-1 (8)	0,0
	D 001 SOLDE D'EXECUTIO	N NEGATIE REPORTI	F OU ANTICIPE (8)	+ 0.0
	D 001 GOLDE D'EXEGOTIC	MALONIII NEPONII	E GO ARTION E (0)	=
	TOTAL DEC DED	ENSES D'INVESTISSE	MENT CHANNEES	3 934 954,7

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comples appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu,

⁽³⁾ Hors restes à réaliser,

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042

⁽⁶⁾ Les comples 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041,

⁽⁸⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	l I
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	170 000,00	0,00	0,0
168741	Dettes - Communes membres du GFP	170 000,00	0,00	0,0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,0
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,0
	Total des recettes d'équipement	170 000,00	0,00	0,0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,0
138	Autres subvent ^e invest, non transf,	0,00	0,00	0,0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,0
18	Compte de lialson : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,0
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,0
024	Produits des cessions d'Immobilisations	0,00	0,00	0,0
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,0
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,0
	TOTAL DES RECETTES REELLES	170 000,00	0,00	0,0
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,0
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	3 764 937,49	0,00	0,0
3355	Travaux	3 764 937,49	0,00	0,0
TOTAL DI	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 764 937,49	0,00	0,0
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,0
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	3 764 937,49	0,00	0,0
TOTAL DES	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	3 934 937,49	0,00	0,0
				+
		RESTES A	REALISER N-1 (8)	0,0
	H-		3-1	+
	R 001 SOLDE D'EXECUT	ION POSITIF REPORT	E OU ANTICIPE (8)	17,2
	II.			#
	TOTAL DES REC	ETTES D'INVESTISSE	MENT CUMULEES	3 934 954,7
				2 30 1 22 31

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf, définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042

⁽⁶⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁸⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des remboursements N-1	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisė au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dù au 01/01/N
5191 Avances du Trésor						
	CC 5 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1					
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
	N. I. W. I. I.					
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		00'0	0,00	00'0	00'0	00'0

(1) Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorarie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorarie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organ de trèsorarie pour les que le trésorarie pour les que le trésorarie pour les que les intérêts sont comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorarie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6619.

II — ANNEXES BILAN — ETAT DE LA DETTE — REPARTITION PAR NATIRE DE DETTE	_	DETTE A12
755	II – ANNEXES	ATE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts et	dettes a l'or	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			deC					Taux initial	ıftai		1		Possibilité	:
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	de rembour- sement anticipé	Cate- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					00'0	2 2 2		100	IO I					Wing.
												THE REAL PROPERTY.		
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					724 911,77	17.pa								
1641 Emprunts en euros (total)					724 911,77							Town of the		
9571854	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	15/06/2015		25/09/2015	724 911,77	ш		1,820	1,825		-	U		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					00'0) H H				1		
							0.000		Carlo No.	SECOND IN	The second			
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					00'0									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00					877				
											100000		10 Mg	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00				51					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0.00									
		STATE OF THE PARTY OF	Charles Annual Control			0			STATE OF THE PARTY OF		0.000			
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
			1 N 1 N 1 N 1 N 1 N 1 N 1 N 1 N 1 N 1 N			THE PERSON		The second	STATE OF THE OWNER, WHEN THE O				No.	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					00'0									NU.
						NAME OF THE PARTY								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00			le mis						
		The second												
1678 Autres emprunts et dettes (total)				STATE OF	00'0		VO 1 802						The second	
			100 may 100 ma			The State of							1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	

					Emorunts et	dettes à l'or	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			400					Taux initial	nitial				Possibilité	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé	Cate- gorie d'em- prunt (8)
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					00'0								N.	
1681 Autres emprunts (total)					00'0				1 ST 1 ST	Sales and				
				N 10 10 10 10			(SILVERS)		Sec. 1	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR		H		2000
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					00'0									
								The state of	1000	THE PARTY OF	3000	100000		
1687 Autres dettes (total)					00'0									
									N. S.	20100		0.00		
Total général					724 911,77	No.								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation,

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser,

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (of. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

=	A12
II – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

					E E	ta Stumon	Emorunts et dettes au 01/01/N		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture èventuelle (11)	Capital restant dù au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Capital	Charges d'intèrêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		00'0		355 348,81				120	56 855,84	6 079,31	00'0	90,54
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		355 348,81					56 855,84	6 079,31	00'0	90,54
9571854		00'0	A-1	355 348,81	5,92	ш		1,825	56 855,84	6 079,31	00'0	90,54
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		00'0					00'0	00'0	0,00	00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		00'0					00'0	00'0	0,00	00'0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		00'0		00'0			100		00'0	00'0	00'0	00'0
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		00'0		00'0					00'0	0,00	0,00	00'0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0	1000	00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0	1 3 to 1	00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1681 Autres emprunts (total)		00'0		00'0	Contract of S		40.00		00'0	00'0	00,00	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1687 Autres dettes (total)		00'0		00'0	0.00				00'0	00'0	00'0	00'0
Total général		00'0		355 348,81			8.00 m		56 855,84	6 079,31	00'0	90,54

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursament du capital de la dette prèvue pour l'exercice correspondant au véntable endettement.
 - (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt, Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F. fixe ; V. variable simple ; C. complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 - (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 788.

II – ANNEXES	=
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

									Ta	Taux	Niveau			% par
structure de taux selon le	Organisme prêteur ou		Capital restant	Type	Durée	Dates des	Taux	Taux		maximal	du taux à la	Intéréts à payer	Intérêts à percevoir au	type de taux
nsque le plus eleve (Pour chaque ligne, indiquer le	chef de file	Nominal (2)	dû au 01/01/N (3)			périodes bonifiées	minimal (5)	maximal (6)	Coût de sortie (7)	couver- ture	date de vote du	au cours de l'exercice (10)	cours de l'exercice (le cas	selon le capital
numéro de contrat) (1)										éventu- elle (8)	budget (9)		échéant) (11)	restant
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		00'0	00'0			100		A TO SHE	00'0			00'0	00'0	00'0
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		00'0	00'0			FREE ST	668 500		00'0			00'0	00'0	00'0
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)										N. C.		The part of the same	Mgg 18 2 2	
TOTAL (E)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		00'0	00'0			Contract Con		10000	00'0			0,00	00'0	00'0
TOTAL GENERAL		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0

⁽¹⁾ Réparitries emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte,

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dù couvert et la part non couverte,

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro o ecan entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices,

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture, Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat,

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance, (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prèt sur toute la durée du contrat,

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles, Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget,

⁽¹⁰⁾ Indiquer les interêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768,

	II – ANNEXES	_
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETT	A DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOLIRS	Δ14

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

			SECOLD BE EASIED AND THE ENCOURS IN	HIGH DE E ENO	(1)		
	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure					ence note some		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
de taux structure contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	00'0	0,00	00'0	0,00	
unique). Taux variable simple plaronne (cap) ou encadré (tunnef)	Montant en euros	355 348,81	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	00'00	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	00'0	00,00	00,00	00'0	0,00	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	
(A) Multiplication in country 2	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(b) muniphicateur jusqu'a 5 ; muniphicateur jusqu'a 5 ; capé	% de l'encours	0,00	00'0	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	00'0	00,0	00'0	00'0	00'0	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						00'0

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles,

	DIIVERTIIRE
II – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COLIVERTIBE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

							(.) =						
	Em	Emprunt couvert						Instrument de couverture	verture				
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant Date de fin dù au 01/01/N du contrat	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début Date de fin du contrat du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérèts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente
Taux fixe (total)		00'0					00'0				00'0	00'0	00'0
Taux variable simple (total)	5	0,00					00'0				00'0	00'0	00'0
Taux complexe (total) (2)	100 P 100 P 100 P	00'0					00'0				00'0	00'0	00'0
Total		00'0					00'0				00'0	00'0	00'0

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage,

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap,* d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*). (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

II – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	=	A1.5
1 1	II – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

				Effet de l'in	Effet de l'instrument de couverture	nce		
(Dour change ligate indignor)		Taux payé	ė	Taux recu (7	73	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	s depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emorunt (8)
(rout chaque lights, muquer le numéro de contrat)	Keference de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération Après opération de couverture
Taux fixe (total)						00'0	0'0	0
Taux variable simple (total)						00'0	0'0	0.000
Taux complexe (total) (2)						00'0	00'0	00
Total					0.00.0	00'0	0'0	00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux,

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A complèter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catègonie d'emprunt, Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

II – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A1.6

A1.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer au	Do	ont
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	01/01/N de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	00,0	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat. (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 668.

II – ANNEXES	II II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.7

A1.7 – AUTRES DETTES (Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		
Biens de faible valeur		
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du		
CGCT): €		

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

II – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 56 855,84	17,25	II 17,25
16 Em	prunts et dettes assimilées (A)	56 855,84	17,25	17,25
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	56 855,84	17,25	17,25
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépens (B)	ses et transferts à déduire des ressources propres	0,00	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest, transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	56 873,09	0,00	0,00	56 873,09

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent,

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECET	TES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	V 0,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	00,0	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées			
27,	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations			
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
31	Matières premières (et fournitures) (4)			
33	En-cours de production de biens (4)			
35	Stocks de produits (4)			
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59	Prov. dépréc, comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	17,25	0,00	17,25

	Monta	nt
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	56 873,09
Ressources propres disponibles	VIII	17,25
Solde	IX = VIII – IV (6)	-56 855,84

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

⁽⁵⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent,

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

II – ANNEXES	JJ.
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	62 935,15
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	62 935,15
Recettes réelles de fonctionnement	II	188 960,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1711	33,31

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D_s 1511-30 du CGCT_s

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 74 Nombre de membres présents : 59

Nombre de suffrages exprimés : 70 (dont 11 pouvoirs)

VOTES:
Pour: 70
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation 05/04/2022

Présenté par Gérald GORDAT, Président A Paray-le-Monial, le 11/04/2022

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire. A Paray-le-Monial, le 11/04/2022

Les membres du Conseil Communautaire,

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Céline BIJON, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Philippe AUMEUNIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Gérald GORDAT, Chantal CHAPPUIS à David BÊME, Guillaume CHAUVEAU à Julien GAGLIARDI, Laëtitia DE SOUSA à Catherine CLERGUÉ, Cédric FRADET à David BÊME, Fabien GENET à Julien GAGLIARDI, Lolita RODRIGUEZ à Magali DUCROISET, Bérénice PORTIER à Pascal RAMEAU, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Annie BOISSARD, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS, Jean-Louis PETIT

Pages de signatures des élus annexées

A Paray-le-Monial, le 11/04/2022

Le Président,

Gérald GORDAT.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 14 (4 / 2 2

Gérald GORDAT

ND CHIKR

Président du Grand Charolai

Commune		Nom	Délégué titulaire/suppléant	Signature
BALLORE	Paul	DUMONTET	Maire Délégué titulaire	A
	Paul	JUSSEAU	Délégué suppléant	
BARON	Thierry	AUCLAIR	Maire Délégué titulaire	(Ju)
	Marguerite	CAPON	Déléguée suppléante	
BEAUBERY	Gérard	DUCHET	Maire Délégué titulaire	
	Laurent	MANSON	Délégué suppléant	A
CHAMPLECY	Martine	DESPLANS	Maire Déléguée titulaire	7
CHANILLET	Bernard	GAUTHIER	Délégué suppléant	
CHANGY	Daniel	BERAUD	Maire Délégué titulaire	Bei
	André	JARRIER	Délégués suppléant	
	Pierre	BERTHIER	Maire Délégué titulaire	Buyoir donné à Gérald Gurant
CHAROLLES	Edith	TERRIER	Déléguée titulaire	
CHAROLLES	Aurore	PERRIER	Déléguée titulaire	ten .
	Gérald	GORDAT	Président	MM
CHASSENARD	Fabrice	CHARLES	Maire Délégué titulaire	925
	Frédéric	ALEVEQUE	Délégué suppléant	4.0
COULANGES	Daniel	MELIN	Maire Délégué titulaire	1 des
COOLAINGES	Didier	NAVETAT	Délégué suppléant	

Commune		Nom	Délégué titulaire/suppléant	Signature
	Fabien	GENET	Délégué titulaire	Butoir donné à Illem GAGGIARDI
	David	ВЕМЕ	Délégué titulaire	3
	Magali	DUCROISET	Délégué titulaire	Tutt
	Cédric	FRADET	Délégué titulaire	Barid REVE
	JULIEN	GAGLIARDI	Délégué titulaire	
DIGOIN	Guillaume	CHAUVEAU	Délégué titulaire	Randoir danné à Drien GAGRIARDI
e e	Chantal	CHAPPUIS	Délégué titulaire	Parloir donné à David BERE
	Lola	RODRIGUEZ	Déléguée titulaire	Busice donné à Propré Busice
	Thierry	DESJOURS	Délégué titulaire	15
	Nicole	GEORGES	Déléguée titulaire	Sach
	Nathalie	COQUELIN	Déléguée titulaire	And
	Marie-Agnès	FORGEAT	Déléguée titulaire	Longeal
FONTENAY	Hubert	BURTIN	Maire Délégué titulaire	43-10
- ONIENA	Philippe	POTIGNON	Délégué suppléant	
GRANDVAUX	Jean-Yves	BICHET	Maire Délégué titulaire	
GRANDVAOX	Jean-Michel	ROSSAT	Délégué suppléant	The.
HAUTEFOND	Dominique	NUGUE	Maire Délégué titulaire	
HAUTEFUND	Philippe	AUMEUNIER	Délégué suppléant	457
HOPITAL	Georges	BORDAT	Maire Délégué titulaire	139
LE MERCIER	Jean-Marc	JACOB	Délégué suppléant	

Commune		Nom	Délégué titulaire/suppléant	Signature
LA MOTTE ST JEAN	Pascal	RAMEAU	Maire Délégué titulaire	Ant
LA MOTTE ST JEAN	Bérénice	PORTIER	Déléguée titulaire	Pascal Rankou
LE ROUSSET-MARIZY	Emmanuel	REY	Maire Délégué titulaire	Exemity.
	Sylvianne	BONNOT	Déléguée suppléante	/ /
LES GUERREAUX	Stéphane	JOURNET	Maire Délégué titulaire	tun
	Jacinthe	PETIT	Déléguée suppléante	
LUGNY-	Patrick	BOUILLON	Maire Délégué titulaire	Leubrullon
LES-CHAROLLES	Patrice	DELORME	Délégué suppléant	
MARCILLY-	Régis	GAUTHERON	Maire Délégué titulaire	Call
LA-GUEURCE	Eric	NAGRAL	Délégué suppléant	
MARTIGNY-	Anne	DEGRANGE	Maire Déléguée titulaire	DA
LE-COMTE	Frédéric	LAGRANGE	Délégué suppléant	
MOLINET	Annie-France	MONDELIN	Maire Déléguée titulaire	0
	Michel	ARNOUX	Délégué suppléant	Jid)-
MORNAY	Christian	LAROCHE	Maire Délégué titulaire	
	Cyrille	DUCERF	Délégué suppléant	/ ,
NOCHIZE	Roger	DURAND	Maire Délégué titulaire	actions
.vocinat	Daniel	PACAUD	Délégué suppléant	
OUDRY	Pascal	LOPES DE LIMA	Maire Délégué titulaire	Las
	Stéphane	BERNIGAUD	Délégué suppléant	

Commune		Nom	Délégué titulaire/suppléant	Signature
OZOLLES	Gérard	LALLEMENT	Maire Délégué titulaire	CAR TO THE REAL PROPERTY OF THE PARTY OF THE
333333	Annie	BROUSSE GIBARD	Déléguée suppléante	_
PALINGES	Nicolas	LORTON	Maire Délégué titulaire	De la companya della companya della companya de la companya della
	Nathalie	LELIEVRE	Déléguée titulaire	Pauloir danne à- Nicolas Corton
	Jean-Marc	NESME	Maire Délégué titulaire	BINS REFERENCE
	André	ACCARY	Délégué titulaire	- TAP.
	Jean-Baptiste	LEFORT	Délégué titulaire	
	Michel	TRAVELY	Délégué titulaire	
	Gilles	PERRETTE	Délégué titulaire	cnettt
	Bernard	MAILLET	Délégué titulaire	for the same
PARAY LE MONIAL	Bernard	PLET	Délégué titulaire	Prosphe donné à
TAIN LE MONAL	Jean	ETAIX	Délégué titulaire	Of the
	Céline	BIJON	Déléguée titulaire	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR
	Annie	BOISSARD	Déléguée titulaire	
	Catherine	CLERGUE	Déléguée titulaire	allent
	Myriam	PEJOUX	Déléguée titulaire	\$
	Béatrice	LECONTE	Déléguée titulaire	3
	Laetitia	DE SOUSA	Déléguée titulaire	a Catherine Charge
	Aurélie	MANTOUE	Déléguée titulaire	3

Commune		Nom	Délégué titulaire/suppléant	Signature
POISSON	Michelle	BONNOT	Maire Déléguée titulaire	
F 0133014	Gérard	BODET	Délégué Suppléant	Free
PRIZY	Romuald	COSSON	Maire Délégué titulaire <	
· ··· <u>-</u> ·	Roland	GOYARD	Déléguée Suppléante	
SAINT-AGNAN	Marie-France	MAUNY	Maire Délégué titulaire	
	Eric	BRAZ	Délégué suppléant	
SAINT AUBIN	André	RIBOULIN	Maire Délégué titulaire	*
EN CHAROLLAIS	Elodie	HENRY	Déléguée suppléante	
SAINT BONNET	Patrick	PAGES	Maire Délégué titulaire	
DE JOUX	Anne-Marie	DARGAUD	Déléguée suppléante	
SAINT BONNET	Marc	TABOULOT	Maire Délégué titulaire	
DE VIEILLE VIGNE	Alain	MIMEUR	Délégué suppléant	
SAINT JULIEN	Didier	ROUX	Maire Délégué titulaire	
DE CIVRY	Patrice	MAILY	Délégué Suppléant	Maly
SAINT LEGER	Eric	BOURDAIS	Maire Délégué titulaire	Banda
LES PARAY	Christelle	PASCAL	Déléguée Suppléante	
SAINT VINCENT	Jacky	СОМТЕ	Maire Délégué titulaire	+
BRAGNY	Sylvie	MAURICE	Déléguée Suppléante	
SAINT YAN	Elisabeth	PONSOT	Maire Délégué titulaire	(P)
SAINT IAN	Thomas	MEUNIER	Délégué Suppléant	

Commune		Nom	Délégué titulaire/suppléant	Signature
SUIN	Jean Claude	MICHEL	Maire Délégué titulaire	Aro
33111	Véronique	LACROIX	Déléguée Suppléante	
VARENNE SAINT	André	COTTIN	Maire Délégué titulaire	8
GERMAIN	Gilles	BALLY	Délégué Suppléant	
VAUDEBARRIER	Philippe	DUMOUX	Maire Délégué titulaire	S
THE STATE OF THE S	Bernard	BERNIGAUD	Délégué Suppléant	
VENDENESSE	Jean-Louis	PETIT	Maire Délégué titulaire	
LES CHAROLLES	Hervé	BERNIGAUD	Délégué Suppléant	
VERSAUGUES	Louis	ACCARY	Maire Délégué titulaire	
VERSAUGUES	Patrick	BERLAND	Délégué Suppléant	
VIRY	Jean-Bernard	DESCHAMPS	Maire Délégué titulaire	57,
•	Pierre	URCISSIN	Délégué Suppléant	
VITRY	Daniel	THERVILLE	Maire Délégué titulaire	*
EN CHAROLLAIS	Valérie	BOULET	Déléguée Suppléante	
VOLESVRES	Richard	PERRIER	Maire Délégué titulaire	Penus
	Jean-Noël	DUCRET	Délégué Suppléant	8

.